

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 octobre 2020

Présents : M. Alain DOSSO, M. Rémi FOULON, M. Evert ARRIVE, Mme Valérie BAILLEUX RAMEAUX, M. Rémy DOSSO, Mme Amélie FEUVRIER, M. Romaric FOULON Romaric, M. Didier RAIMBERT, Mme Nadine RAIMBERT et M. Grégoire VENTURI.

Absents / excusés : M Eric MAITROT

Secrétaire de séance : Mme Nadine RAIMBERT est nommée secrétaire de séance.

Bois Etat d'assiette 2021 :

Le Maire communique aux conseillers municipaux la proposition d'inscription des coupes pour l'exercice 2021 de l'ONF.

Il précise qu'il s'est entretenu avec M Valerian DI CARLO, garde ONF, qui souhaite que soit inscrit à l'état d'assiette les parcelles 42 – 43 – 44, déjà reportées (programme 2019), et qui nécessitent un martelage sanitaire afin de préserver le capital de ces coupes dites d'amélioration.

M Grégoire VENTURI précise qu'il s'est rendu avec M Eric MAITROT dans les dites parcelles et qu'ils n'ont pas jugés, en état actuel des choses, impératif la mise à l'état d'assiette de ces coupes ce qui permettrait, en outre, de lisser les revenus de la commune sachant que la coupe 4, jugée à fort revenu potentiel, est prévue pour l'année prochaine.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de suivre les recommandations de la commission des bois ;

- d'inscrire les coupes suivantes à l'état d'assiette pour l'exercice 2021.

Les Coupes réglées :

Parcelle 49a	4,86 ha	ONF/Acquisition de renouvellement
Parcelle 4u	13,24 ha	ONF/Acquisition de renouvellement

- du report des coupes suivantes :

Les Coupes réglées :

Parcelle 11	12,57 ha	
Parcelle 15	13,34 ha	
Parcelle 42	5,97 ha	Report 2022 – Lissage de revenus
Parcelle 43	4,56 ha	Report 2022 – Lissage de revenus
Parcelle 44	5,96 ha	Report 2022 – Lissage de revenus

Bois travaux 2021 :

M Grégoire VENTURI donne les informations nécessaires aux Conseillers Municipaux pour délibérer sur les travaux sylvicoles 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'inscrire au budget les travaux sylvicoles comme suit pour l'année 2021.

Parcelle 45 (second passage) :	dépenses :	4 910 euros	subvention :	1 967 euros
Parcelle 46 (second passage) :	dépenses :	1 720 euros	subvention :	688 euros
Parcelle 01 (second passage) :	dépenses :	9 706 euros	subvention :	3 822 euros
Parcelle 49 (troisième passage) :	dépenses :	4 864 euros	subvention :	1 920 euros
Broyage route de vanvey (report 2020)				

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de ne pas réaliser les travaux d'entretien sur le chemin neuf, considérant que la partie dite, la plus en mauvaise état, est sur le finage de la commune de Courban. Le Conseil Municipal souhaite interroger ladite commune sur d'éventuels travaux qu'elle prévoirait de réaliser sur ce chemin afin de la programmer en même temps.

Le Conseil Municipal DECIDE concernant la parcelle 15 (élagage au lamier), de voir si les chasseurs peuvent réaliser ces travaux sinon savoir si l'employé communal, avec le matériel adéquat, pourrait le faire ? M Grégoire VENTURI est chargé de rapporter, lors du prochain conseil, ce qu'il peut être fait.

M Grégoire VENTURI précise que la sécurisation des routes, environ 10 à 15 arbres secs et dangereux, à faire couper par un bûcheron est dans l'attente des documents administratifs. Ceux-ci doivent être établis par l'ONF. M Franck CORNIBERT s'est proposé pour effectuer l'abattage des arbres.

M Grégoire VENTURI porte à la connaissance des Conseillers Municipaux les conclusions du rapport du taux de reprise des mélèzes plantés sur la parcelle 39 (comptage effectué par M Valerian DI CARLO, garde ONF). Sur une plantation de 1200 plants en 2018, 933 sont morts (78%), 77 sont viables (6%), 146 sont vivants abrutis (12%) et 44 sont vivants non viables (44%), il rappelle qu'en 2020 il avait été constaté 267 plants vivants (22%).

Suite à l'avis de la commission, le Conseil Municipal ACCPETE que celle-ci retire les tiges en fer de protection de plants et replante les plants vivants vers le nouveau chemin.

Affouages 2020/2021 :

M Grégoire VENTURI précise que 6 affouagistes se sont inscrits et que la distribution se fera le mardi 03 novembre, à 19 heures, dans les respects des gestes barrières.

Transfert de compétence PLU à la CCPC :

Le Maire précise qu'en application de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, la Communauté de Communes exercera de plein droit la compétence en matière local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale au 1^{er} janvier 2021.

Mais la loi organise une période durant laquelle un droit d'opposition pourra être exercé par les communes membres. Ce transfert de compétence n'aura en effet pas lieu si dans les trois mois précédant le 1^{er} janvier au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

Considérant que la commune de Louesme souhaite conserver pleinement le droit d'exercer en matière de plan local d'urbanisme sur son territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de s'opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté de Commune du Pays Châtillonnais.

Commémoration du 11 novembre :

Le Maire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux un courrier du cabinet du Préfet précisant les modalités d'organisation des cérémonies du 11 novembre.

- La population ne sera pas conviée en revanche elle sera invitée à s'associer à la cérémonie en pavoisant ses balcons, fenêtres,...
- Il n'y aura pas de troupe ni d'invité ;
- La nécessaire protection des anciens combattants, habituellement très présents, rendra impossible leur participation à cette cérémonie ;
- Il sera possible de procéder au dépôt d'une gerbe, accompagné éventuellement d'un adjoint et d'autres élus, en n'excédant pas 5 personnes et en respectant les mesures de distanciation ;
- La présence facultative des porte-drapeaux se limitera à un ou deux jeunes porte-drapeaux au maximum.

Le Conseil Municipal DECIDE la tenue de la cérémonie de commémoration du 11 novembre à 11 h 30 avec un dépôt de gerbe. Les membres du Conseil Municipal sont invités à y participer tout en respectant les mesures de distanciation.

Commission – bâtiments et urbanisme :

M Rémi FOULON présente aux Conseillers Municipaux un devis de l'atelier Parot situé à Aiserey d'un montant de 1 153.20 € HT pour la remise en état des vitraux de l'église. Ces travaux seront pris en charge par les assurances déduction faite d'une franchise. Il précise également qu'il est en attente d'un second devis d'une entreprise située à Chaumont.

Le Conseil Municipal DECIDE d'accepter le devis le mieux disant.

M Rémi FOULON précise qu'il a réuni sa commission en présence de l'association GREN pour l'agencement de la place handicapé et des terres pleins du parking ainsi que pour le ravalement complets des façades du bâtiment de la Mairie. Les devis seront adressés prochainement à la commune.

M Rémi FOULON informe les Conseillers Municipaux que l'horloge défectueuse située sur le transformateur de la place a été changée et que la maintenance des lampes a été effectuée courant octobre.

Les Membres du Conseil Municipal font remarquer que plusieurs lampes ne fonctionnent déjà plus.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de demander un devis au SICECO pour changer en LED l'éclairage public de la commune (53 éclairages).

Le Maire fait part aux Conseillers Municipaux de risques potentiels de chutes de monuments funéraires ou de tombes qui s'effondrent au cimetière, il demande à la commission de faire un état des lieux et de rapporter ses observations pour le prochain conseil.

Commission – salle communale :

Mme Valérie BAILLEUX-RAMEAU présente, aux Conseillers Municipaux, le devis de la SC LA CHARME DU BOIS, menuisier à Maisey-le-duc. Ce devis comprend, la réalisation et pose d'un meuble HIFI pour un montant de 950 € HT, la fourniture et pose de 4 serrures sur les portes coulissantes des placards de la cuisine pour un montant de 100 € HT et la fourniture et pose d'étagères réglables dans le local ménage de la cuisine pour un montant de 140 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'accepter le devis d'un montant de 1 190 € HT.

Commission – fêtes et cérémonies :

Mme Nadine RAMIBERT évoque les fêtes de fins d'année et demande que le conseil se définisse sur l'organisation de celles-ci début du mois de décembre et ce, en fonction de la situation sanitaire et des autorisations en vigueur à ce moment-là.

Le Conseil Municipal fixe au samedi 28 novembre (selon le temps) la mise en place des illuminations de la place.

Commission – employé communal :

M Grégoire VENTURI informe que le local a été rangé par l'employé communal M Jérôme GUENIN. Celui-ci souhaite faire les jointements des pierres intérieures.

Le Conseil Municipal donne son accord.

M Grégoire VENTURI informe, les Conseillers Municipaux, qu'il est prévu que la boîte aux lettres soit prochainement encastrée dans le mur par l'employé communal.

Commission – chemins et voirie communale :

M Didier RAMIBERT donne un état des travaux d'entretien à réaliser, à savoir le dérasement de la voie de Voulaines et des chemins de contournement du village, de la reprise des empiétements de certains chemins et de l'entretien du chemin du chesnois.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE de programmer le dérasement des chemins de contournement du village pour l'année 2022. Il demande que soit adressé un courrier à tous les exploitants riverains afin que d'ici cette date les bornages soient respectés. S'il s'avérait que les bornes n'existent plus, elles devront être remplacées par les propriétaires.

Décharge communale :

Le Maire Présente au Conseillers Municipaux un devis de la SARL FOULON Père & fils pour l'aménagement de la décharge et l'évacuation des branchages à la station.

M Rémi FOULON et Romaric FOULON, intéressés, sortent de la salle et ne participent pas aux débats.

Après délibération le Conseil Municipal ACCPETE, à l'unanimité, le devis d'un montant de 1200 € HT

Réseau - canalisations :

Le Maire informe les conseillers que le réseau et les canalisations n'ont pas été entretenus depuis plusieurs années et qu'il serait opportun de prévoir une intervention en 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE que soit demandé un devis pour cette entretien auprès de la société Castel de Chateauvillain.

Site internet :

Le Maire précise que le site est régulièrement mis à jour par le responsable, M Rémy DOSSO. Ce site doit être un lien d'échange entre les habitants et la commune. Il serait utile d'y apporter diverses informations telles que celles que la commune reçoit dans le cadre du COVID ou toutes autres informations utiles au bon fonctionnement à la vie communale.

Après délibération, le Conseil Municipal DEMANDE à Rémy DOSSO de continuer à faire vivre ce site et d'utiliser notamment l'onglet activité du village (qui peut être éventuellement rebaptisé pour les besoins) pour informer les habitants des choses importantes. Un papier sera distribué dans les boîtes aux lettres précisant l'adresse du site et la possibilité pour les habitants de l'améliorer en lui communiquant leurs idées.

Poteaux d'incendie :

Le Maire donne le compte rendu de la vérification des points d'eau incendie de la commune par les sapeurs-pompiers de Montigny-sur-Aube.

Plusieurs poteaux ne sont pas conformes (débit insuffisant, ouverture impossible,...)

Le contrôle technique des points d'eau incendie de la commune relève de la responsabilité du maire.

Celui-ci comprend :

- Pour les poteaux, tous les 3 ans, une mesure du débit sous un bar de pression résiduelle, ainsi qu'une vérification de leur accessibilité, manœuvrabilité, intégrité et état général, leur numérotation et signalisation.

Après délibération, la Conseil Municipal DEMANDE à M Romaric FOULON de se rapprocher de VEOLIA pour faire un état des lieux et proposer au conseil les solutions pour la mise en conformité.

Questions et informations diverses :

Le Maire précise qu'il a préparé un courrier à l'attention de M le Préfet de Haute Marne afin d'avoir des explications sur le calcul de la dotation Parc National des forêts qui a été attribuée aux communes et qui prend en compte un critère population pénalisant les petites communes. Le Conseil approuve cette décision.

Le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a eu plusieurs contacts de propriétaires qui sollicités par des sociétés d'éolien souhaitent connaître la position de la commune. Dans l'état actuel des choses, il a été dit lors de dernières réunions que le conseil serait prêt à étudier toute proposition si elle adhère une majorité de propriétaires et si elle est conforme aux contraintes actuelles (cœur de parc, zone d'adhésion, couloir aérien, oiseaux migrateurs,...)

Le Maire informe les conseillers que suite à un changement du câble de la ligne de téléphone, il serait utile de changer également celui qui va au secrétariat ainsi qu'une prise défectueuse. Un devis a été demandé à M Stéphane GUENIN.

Le Maire donne le compte rendu de l'AMF 21 du point COVID du 30 octobre. Celui-ci sera disponible sur le site internet avec évolution dans le temps.

La séance est levée à 12 h 25